Arthon-en-Retz

Chémeré

Chaumes en-Retz

DOSSIER SPÉCIAL
VOTRE COMMUNE NOUVELLE

AVRIL 2016 /// BULLETIN MUNICIPAL #1

Numéros utiles

MÉDECINS

Docteurs EUMONT et PAVY GROSDIDIER
Les Fausses Blanches, secteur Chéméré.
Tél : 02 40 21 30 55
Docteur GARDELLE - 15 rue des Moutiers, secteur Arthon-en-Retz. Tél : 02 40 21 30 92

INFIRMIERS

Cabinet infirmiers libéral (à domicile)
34 rue de l'Église, secteur Arthon-en-Retz.
Tél : 02 40 21 38 79
Cabinet MASSERON et SAVARY
8 rue de Nantes, secteur Chéméré - Tél : 06 79 08 09 12
Centre de soins - 10 rue de Pornic, secteur Chéméré.
Tél : 02 40 02 47 79

PHARMACIE

M. KERVERN – 16 Rue de Nantes, secteur Chéméré.
Tél : 02 40 21 23 80
LEMEILLET-BARBIN - ZA du Butai – Super U. Tél : 02 40 21 30 08

DENTISTES

Cabinet LEQUY et HAMZA – Les Fausses Blanches.
Tél : 02 40 21 26 45
Noëlle WALTER - 21 rue de Nantes, secteur Arthon-en-Retz. Tél : 02 40 21 30 26

KINÉSITHÉRAPEUTES

Cabinet CHONY et LEEMANS – Les Fausses Blanches, secteur Chéméré. Tél : 02 51 74 59 10

LABORATOIRE D'ANALYSES

BMPR MM. LETARD et DORENLOT
ZA Chemin Saulnier, 2 rue Léonard de Vinci, secteur Chéméré. Tél : 02 85 93 50 10/02 51 74 04 22

AUDIOPROTHESISTE

RETZ'ENTENDRE – 4 rue de Nantes, secteur Arthon-en-Retz. Tél : 02 40 82 36 78

AMBULANCES

JADE AMBULANCE – 53 bis rue de Nantes, secteur Arthon-en-Retz. Tél : 02 40 21 30 15

ORTHOPHONISTE

D'ESPINAY Camille – 20 rue de Nantes, secteur Arthon-en-Retz. Tél : 02 40 21 35 50
FAURE Julia – 20 rue de Nantes, secteur Arthon-en-Retz. Tél : 02 40 21 35 50

PEDICURE - PODOLOGUE

POEDRAS Ronan - 27 rue de Nantes, secteur Arthon-en-Retz. Tél : 02 40 64 21 89

OSTEOPATHE

M. PENGAM Frédéric - 27 rue de Nantes, secteur Arthon-en-Retz. Tél : 06 69 26 01 37

VETERINAIRE

Dr GRESANLEUX - ZA du Butai, secteur Arthon-en-Retz. Tél : 02 40 21 37 86

MOT DU MAIRE

Chers Calmétiennes et Calmétiens,

C'est avec plaisir et une réelle satisfaction que nous vous présentons ce premier bulletin municipal de Chaumes-en-Retz.
Encore une nouvelle étape de franchie dans ce projet que nous avons engagé depuis le 9 novembre 2015 lors du vote de nos deux conseils municipaux décidant la fusion d'Arthon et Chéméré. Remercions-les pour cet engagement historique. Malgré nos différences, la volonté de tous de réussir un beau projet pour l'avenir l'a emporté.
Ainsi Monsieur le Préfet a validé la fusion effective au 1er janvier 2016 et le rattachement de la nouvelle commune à la communauté de communes de Pornic au 1er janvier 2017.
Le nouveau conseil municipal ainsi créé va devoir prendre une autre décision importante avant fin juin. Cela concerne la fusion de la communauté de communes de Pornic avec celle de Cœur Pays de Retz, en vue de la transformation de ce territoire en communauté d'agglomération.
Le travail entrepris depuis 3 mois est important. Le sérieux des réflexions, la volonté commune, le souhait vif de vouloir organiser notre territoire pour une efficience renforcée démontrent la détermination de tous à vouloir réussir. Le travail des adjoints, organisés en binômes, favorise la concertation et les convergences.
Des choix forts qui nécessiteront encore de nombreuses adaptations, ont déjà orienté notre action :

- regrouper dans un premier temps, pour une meilleure efficacité, les services techniques sur le site de l'allée des Pierres Rousses ;
- organiser les services administratifs au sein de la commune siège et de la mairie annexe de Chéméré en matière d'urbanisme.

Un tour d'horizon global de tous les bâtiments municipaux va permettre d'optimiser le potentiel offert, en particulier pour les associations et les services à la population. Au cours de la soirée des associations du 27 février, soirée très réussie qu'il conviendra de renouveler, le besoin d'avancer vers une réorganisation générale en définissant au mieux les besoins et les attentes pour l'avenir a été rappelé.
Les élus de notre commune de 6542 habitants seront à l'écoute de vos demandes et attentifs à vos espérances ; en retour, nous souhaitons votre compréhension. L'action municipale s'évalue sur le long terme. L'environnement financier est difficile mais néanmoins nous ne souhaitons pas augmenter la pression fiscale. Tout au contraire, c'est dans le dynamisme que s'inscrit notre action afin de rendre plus attractif notre territoire qui génèrera, nous le pensons, des revenus complémentaires.

Nous pensons organiser des réunions d'informations et d'échanges sur les actions municipales et intercommunales selon un planning à mettre au point.

Bonne lecture de ce bulletin d'infos

Georges Leclève et Joseph Laigre

SOMMAIRE

p.4
CONSEILS MUNICIPAUX
Extrait compte rendu des conseils municipaux

p.9
CONSEILS ENFANTS
Extrait compte rendu des conseils municipaux enfants et juniors

p.11 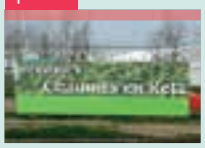
DOSSIER SPÉCIAL
Votre commune nouvelle

p.15
VIE MUNICIPALE

p.19
C'EST NOUVEAU

p.21

VIE ASSOCIATIVE

p.27 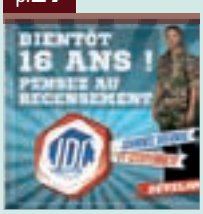

INFOS DIVERSES

ÉLECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Après le premier tour de scrutin, M. Georges Leclève est proclamé maire de Chaumes-en-Retz.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DE LA COMMUNE NOUVELLE ET ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Sous la présidence du maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints
Le président indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit treize adjoints au maire au maximum.
Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 13 le nombre des adjoints au maire de la commune (le maire délégué est le premier adjoint de droit et n'est pas comptabilisé dans ce nombre).

À l'issue du scrutin, voici la liste des adjoints : Joseph Laigre (premier adjoint), Hubert Guilbaud (deuxième adjoint), Virginie Porcher (troisième adjointe), Anne Crom (quatrième adjointe), Michel Gravouil (cinquième adjoint), Yves Grellier (sixième adjoint), Karine Halgand (septième adjointe), Marie-Laure David (huitième adjointe), Philippe Brianceau (neuvième adjoint), Catherine Debeaulieu (dixième adjointe), Gérard Chauvet (onzième adjoint), Jacky Drouet (douzième adjoint), Pascale Gardelle (treizième adjointe) et Karine Fouquet (quatorzième adjointe).

CONSTITUTION DES CONSEILS COMMUNAUX AU SEIN DE CHAQUE COMMUNE HISTORIQUE

Après délibération, le conseil municipal crée un conseil de commune déléguée au sein de chaque commune historique : Arthon-en-Retz et Chéméré. Chaque conseil de commune déléguée est composé de l'ensemble des conseillers municipaux issus des communes historiques : 27 pour Arthon-en-Retz et 19 pour Chéméré.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE DÉLEGUÉ POUR CHAQUE COMMUNE HISTORIQUE ET ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DÉLÉGUÉ POUR CHAQUE COMMUNE HISTORIQUE

Dans le cas où la commune déléguée est dotée d'un conseil de la commune déléguée, des adjoints au maire délégué peuvent être désignés parmi les conseillers municipaux membres du conseil de la commune déléguée, conformément à l'article L. 2113-14 du CGCT. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total des conseillers communaux du conseil de la commune déléguée.
Madame Anne Crom et Monsieur Yves Grellier ont été élus adjoints au maire de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz.
Madame Virginie Porcher et Monsieur Michel Gravouil ont été élus adjoints au maire de la commune déléguée de Chéméré.

PRINCIPE D'UN ADJOINT SPÉCIAL POUR LA SICAUDAIS ET, LE CAS ÉCHEANT, ÉLECTION DE CE DERNIER

LA SICAUDAIS

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir un poste d'adjoint spécial pour la Sicaudais.
Après vote, madame Anne Crom a été proclamée adjointe spéciale pour la partie de commune de La Sicaudais.

CHOIX DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE CHAUMES-EN-RETZ À L'UN OU L'AUTRE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR PAYS DE RETZ OU COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PORNIC

Communauté de Communes de PORNIC

Après avoir étudié les différences de compétences entre les deux communautés de communes et les répercussions du choix qui sera fait et après délibération, le conseil municipal, par quarante-quatre voix pour et une contre, demande le rattachement de la commune de Chaumes-en-Retz à la communauté de communes de Pornic.

LES COMPTES RENDUS EN ENTIER SONT CONSULTABLES EN MAIRIE ET SUR LE SITE INTERNET

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Afin de faciliter l'administration des affaires communales, et conformément au CGCT (article L. 2122-22 et L. 2122-23), les membres du conseil ont confié au maire 26 compétences (tarifs des droits de voirie, de stationnement, affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, prise de décisions pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, contrats d'assurance, concessions du cimetière, reprises d'alignement, droit de préemption, actions en justice…).
Dans le cadre des marchés et des accords-cadres, le maire pourra prendre toute décision concernant les marchés inférieurs à 50 000 € HT.

Le maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

En cas d'empêchement du maire, la suppléance sera exercée par les adjoints conformément au tableau du conseil municipal.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du CGCT, le conseil municipal crée les commissions municipales suivantes :

Voirie - espaces verts - plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics - eau - bâtiments - signalétique - éclairage public - agenda d'accessibilité programmée : Guilbaud Hubert, Gravouil Michel, Drouet Jacky, Dousset Marcel, Landreau Françoise, Malard Pierre, Malhomme Jacques, Sorin Jean-Luc, Briand Philippe, Voyau Jean-Marc, Guignon Christelle, Boucher Nicolas.

Développement local - agriculture - tourisme : Porcher Virginie, Gardelle Pascale, Malard Pierre, Malhomme Jacques, Barreau Isabelle, Évin Céline, Chevalier Jacques, Favreau Thierry.

Affaires scolaires - jeunesse : Halgand Karine, Brianceau Philippe, Chauvet Gérard, Landreau Françoise, Poneau Michelle, Bougaeff Alexandre, Gouy Valérie, Pasquereau Elisabeth, Delaunay Yoann, Pennetier-Bigot Sabrina, Muslewski Dominique, Bertholot Tatiana.

Vie associative - gestion des salles : Brianceau Philippe, Chauvet Gérard, Halgand Karine, Gardelle Pascale, Fouquet Karine, Rouet Christelle, Morice Nathalie, Dulin Steeve, Nellenbach Jean-Philippe, Voyau Jean-Marc, Rungoat Romain, Pennetier-Bigot Sabrina, Muslewski Dominique.

Cimetière - personnes âgées - affaires sociales - conseil des sages : Grellier Yves, David Marie-Laure, Debeaulieu Catherine, Gouy Valérie, Hamon Céline, Pasquereau Élisabeth, Morice Nathalie, Gibet Sylviane, Bruneteau Anne, Latouche Anthony, Berthelot Tatiana.

Aménagement du territoire - urbanisme - déclarations d'intention d'aliéner : Drouet Jacky, Leclève Georges, Guilbaud Hubert, Dousset Marcel, Malard Pierre, Malhomme Jacques, Zinader Michaël, Barreau Isabelle, Briand Philippe, Chevalier Jacques, Guignon Christelle.

Environnement - cadre de vie : Crom Anne, Gravouil Michel, Poneau Michelle, Sorin Jean-Luc, Zinader Michaël, Hamon Céline, Dulin Steeve, Rungoat Romain, Favreau Thierry.

Culture - animations - communication - réceptions : Debeaulieu Catherine, Chauvet Gérard, Porcher Virginie, Fouquet Karine, Sorin Jean-Luc, Rouet Christelle, Bougaeff Alexandre, Évin Céline, Dulin Steeve, Voyau Jean-Marc, Favreau Thierry.

Finances : Laigre Joseph, Leclève Georges, Guilbaud Hubert, Drouet Jacky, Gardelle Pascale, Delaunay Yoann, Nellenbach Jean-Philippe, Rungoat Romain, Boucher Nicolas.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, le conseil municipal désigne les membres de la commission d'appel d'offres des plis pour les marchés publics, à savoir :

président : le maire ou son représentant
titulaires : Laigre Joseph, Guilbaud Hubert, Gravouil Michel, Gardelle Pascale, Boucher Nicolas.
suppléants : Crom Anne, Dousset Marcel, Briand Philippe, Chevalier Jacques, Guignon Christelle.

DÉLÉGUÉS AU SIAEP PAYS DE RETZ SUD LOIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 5212-7 du CGCT, le conseil municipal désigne en qualité de délégués au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Pays de Retz – Sud Loire :

titulaires : Guilbaud Hubert, Pennetier-Bigot Sabrina ;
suppléants : Crom Anne, Leclève Georges.

DÉLÉGUÉS AU SYDELA

Conformément aux dispositions de l'article L 5212-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne en qualité de délégués au Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique :

Titulaires : Laigre Joseph, Brianceau Philippe ;
Suppléants : Gravouil Michel, Guignon Christelle.

DÉLÉGUÉS À L'ADBV BAIE DE BOURGNEUF

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne en qualité de délégués à l'Association pour le développement du bassin versant de la Baie de Bourgneuf :

Titulaire : M. Laigre Joseph ;
Suppléant : Barreau Isabelle, Briand Philippe.

DÉLÉGUÉS À LA CDAC

Conformément aux dispositions du CGCT et du code du commerce, le conseil municipal désigne en qualité de représentants de la commune au sein de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) :

titulaire : Laigre Joseph,
suppléant : Drouet Jacky.

DÉLÉGUÉS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal coopte :

en qualité d'interlocuteurs privilégiés de certaines associations :
pour Le Triolet de Retz : Nathalie Morice et Gérard Chauvet (titulaires), Steeve Dulin et Georges Leclève (suppléants) ;
Pour l'ADAPEI : Michelle Poneau et Sylviane Gibet ;
Pour INSERETZ : Yves Grellier, Marie-Laure David et Sylviane Gibet ;
pour la résidence Saint-Joseph : Yves Grellier et Marie-Laure David ;
Pour Arthon animation rurale : Philippe Brianceau et Karine Halgand ;
Pour l'Association familiale rurale : Gérard Chauvet et Sabrina Pennetier-Bigot ;
Pour DOMUS : Marie-Laure David ;
Pour les bibliothèques municipales : Catherine Debeaulieu, Pascale Gardelle, Thierry Favreau et Gérard Chauvet.

en qualité de :
référents réseaux électriques ERDF : Philippe Brianceau et Philippe Briand,
correspondants sécurité routière : Virginie Porcher et Yves Grellier,
correspondants Défense nationale : Pascale Gardelle et Michel Gravouil,
correspondant Mission locale : Pascale Gardelle.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) - CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAR FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE PORNIC ET DE CŒUR PAYS DE RETZ – LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

Le 5 octobre, après la phase de concertation des instances intéressées, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté. Il prévoit la refonte de la carte intercommunale avec la constitution d'une communauté d'agglomération autour de Pornic ainsi que le projet de création d'une commune nouvelle entre Arthon-en-Retz et Chéméré.

C'est dans le cadre de ces réorganisations territoriales locales, encouragées par des réformes nationales importantes depuis 2010 contribuant à réaffirmer et renforcer la place de l'intercommunalité dans le paysage institutionnel (loi RCT, MAPTAM, NOTRe), et dans un contexte financier contraint lié aux baisses des dotations de l'Etat, que les élus ont souhaité engager la réflexion sur la création d'une communauté d'agglomération.

De ces premières réflexions, a émergé le souhait des communautés de communes de Pornic et Cœur Pays de Retz de se regrouper au profit d'un seul établissement public de coopération intercommunale sous statut de communauté d'agglomération regroupant 15 communes et plus de 53 000 habitants. Il permettrait ainsi d'offrir un nouvel espace de coopération et de cohérence et une assise territoriale et économique renforcée, plus à même de répondre aux enjeux de demain face à des territoires riverains qui se structurent et se développent, et notamment en renforçant son positionnement à l'échelle du Département et de la Région.

Après délibération, le conseil municipal :
- émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;
- affirme sa volonté de travailler à la construction d'une communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes de Pornic et de Cœur Pays de Retz.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE DOMINICALE EN 2016 DE CERTAINS COMMERCES

Les services de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire sollicitent l'avis du conseil municipal.

En effet, l'entreprise NIKKI, sise sur la zone d'activités du Butai, a sollicité une dérogation préfectorale à la règle du repos dominical, tous les dimanches de l'année 2016, pour les deux salariés de son dépôt-vente.

Après délibération, le conseil municipal, par 25 voix pour - 12 abstentions et 7 voix contre, émet un avis favorable à la dérogation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Chevalier demande si la commune déléguée d'Arthon s'est associée en 2015 à la campagne contre les corvidés ; la réponse est négative contrairement à la position de Chéméré.

Le maire dit que le conseil municipal devra élaborer son nouveau règlement intérieur. De plus, devront être constitués pour le personnel communal : un comité technique (CT) et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

LES COMPTES RENDUS EN ENTIER SONT CONSULTABLES EN MAIRIE ET SUR LE SITE INTERNET

DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le CGCT oblige les conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Avant d'engager ce débat au sein de l'assemblée, le maire et le maire délégué présentent les points forts de l'action de la municipalité dans l'exécution des budgets écoulés, une synthèse de la santé financière de la commune, puis les orientations qu'ils proposent dans le cadre du budget primitif 2016, les modalités d'équilibre financier, et enfin les perspectives pour les années ultérieures.

Après avoir entendu en séance le rapport du maire et du maire délégué, le conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées :
- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016 ;
- précise que, lors de l'examen du budget primitif 2016, pourront être précisées et modifiées les sommes afférentes aux différents programmes proposés.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL)

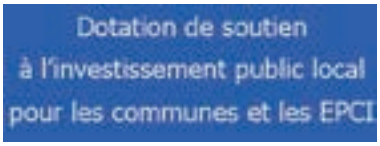

L'Etat a créé un nouveau fonds de soutien aux opérations d'investissement public local comprenant deux enveloppes dont une enveloppe nationale de 500 M€ (FSIPL I) consacrés à 7 grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et les intercommunalités :
• rénovation énergétique ;
• transition énergétique ;
• développement des énergies renouvelables ;
• mise aux normes des équipements publics ;
• développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
• développement en faveur de la construction de logements ;
• réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Toutes les communes et EPCI à fiscalité propre de Loire-Atlantique sont éligibles à cette première enveloppe.
Seront éligibles toutes les opérations d'investissement d'un montant de dépenses supérieur ou égal à 100 000 € HT.
Les dossiers retenus (3 maximum par commune) bénéficieront d'un montant de subvention supérieur ou égal à 30 000 € HT.

Le conseil municipal présentera des demandes de subvention pour les dossiers suivants :
• développement d'infrastructures en faveur de la mobilité : aménagements des voies de la Bride à Main et des Pierres Rousses ;
• réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ; salle de convivialité des anciens.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS

L'article 1650-1 du code général des impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts directs (CCID). Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la CCID est composée de neuf membres : le maire ou son adjoint délégué, président, et huit commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aux termes de l'article 1650-2 du CGI, les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autre part sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

À la suite de la création de la commune nouvelle de Chaumes-en-Retz, le conseil municipal dresse la liste des contribuables susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs.

CCAS - COMPOSITION - DÉLÉGUÉS

Conformément à la loi du 6 février 1992 et au décret 95-562 du 6 mai 1995, le conseil municipal :

modifie la délibération prise le 20 janvier 2016 en nommant Monsieur Laigre Joseph à la place de Madame Gardelle née Garraud Pascale ;
élit donc Laigre Joseph, Grellier Yves, David née Hupe Marie-Laure, Dousset Marcel, Landreau née Martin Françoise, Gibet née Girardeau Sylviane, Bruneteau née Padioleau Anne, Berthelot née Porlier Tatiana pour siéger au sein du conseil d'administration.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A L'ASSOCIATION DE SOINS INFIRMIERS DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ «SOINSANTE»

Le conseil municipal coopte en qualité d'interlocuteurs privilégiés de l'association de soins infirmiers de Saint-Père-en-Retz « soinsanté » : Anne Crom (titulaire) et Céline Hamon (suppléante).

RISQUE PREVOYANCE - MAINTIEN DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

Les conseils municipaux respectifs de Chéméré et Arthon en Retz avaient déjà décidé l'adhésion de chaque commune à la convention de participation proposée par le centre de gestion de Loire-Atlantique auprès du groupement APRIONIS – COLLECTEAM IS et avaient autorisé les maires à signer ladite convention. Par ailleurs, les conseils municipaux avaient fixé un montant net mensuel de participation de la collectivité pour chaque agent adhérant au contrat de prévoyance, à 11,50 € (pour un agent à temps complet).
Après délibération, le conseil municipal décide :
- de continuer d'adhérer à la convention de participation proposée par le centre de gestion de Loire-Atlantique auprès du Groupement APRIONIS – COLLECTEAM IS, sur l'assiette traitement indiciaire + NBI + primes et indemnités ;
- d'autoriser le maire à signer ladite convention ;
- de fixer à 11,50 € hors cotisations par agent à temps complet (au prorata pour les agents à temps non complet ou partiel) le montant mensuel de la participation de la collectivité.

FIXATION DES RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Suite à la création de la commune nouvelle, il y a lieu de délibérer sur le ratio promus / promouvables (c'est-à-dire le pourcentage appliqué au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade à une date donnée par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire). Pour information, ce taux était de 100% dans les communes historiques.
-Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
-Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et en particulier l'article 49,
-Vu le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,
-Vu le tableau des effectifs de la collectivité,
Le conseil municipal, après avoir délibéré :
· Décide de fixer pour tous les cadres d'emplois de la collectivité le ratio promus / promouvables à 100%,
· Dit que ce pourcentage est appliqué à tous les fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade à une date donnée par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire.

ADHESION AU COS 44

Le maire indique que les anciennes communes d'Arthon en Retz et de Chéméré étaient adhérentes du Comité des OEuvres Sociales de Loire-Atlantique. L'adhésion au COS 44 permet aux agents de bénéficier d'avantages sociaux.
La cotisation annuelle est de 1,08 % des dépenses de personnel.
Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales de Loire-Atlantique.

ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE ET PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE GESTION

Suite à la création de la commune nouvelle de Chaumes-en-Retz, celle-ci doit adhérer au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.
Le taux de cotisation patronale est de 0,30 %. Ce taux est modifiable chaque année au 1er janvier.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de l'adhésion de la commune nouvelle au service médecine professionnelle et préventive du CDG 44.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Barreau pose le problème récurrent de la signalisation insuffisante des usines Stradal/Marlux et subséquemment des camions se perdant dans le village du Poirier. Pour y remédier, l'entreprise pourrait être contactée et la modification de la dénomination des Grands Houx qui existe sur les deux communes historiques permettrait une meilleure géo localisation.

Madame Poneau signale la confusion entre l'impasse du Butai et la zone du Butai engendrant des difficultés pour les routiers.

Madame Porcher avise de l'implantation des panneaux « Bienvenue à Chaumes-en-Retz » à l'entrée des deux bourgs vendredi 26/02/16 matin.

Monsieur Malard dit que le chemin des Bois Viaud est en piteux état. L'étude de la réfection se fera dans le cadre du programme des travaux de voirie.

Monsieur Muslewski informe de la non-conformité d'un jeu pour enfants à l'AFR de Chéméré. Le maire lui répond que la compétence en la matière est intercommunale.
Il parle également du projet de lotissement Foncim route de Saint-Hilaire. Le maire dit que l'achat des terrains est toujours en négociation.

Madame Évin se renseigne sur l'évolution des travaux des commissions intercommunales Pornic/Cœur Pays de Retz.

Le maire communique sur les restructurations des services administratifs et techniques de la commune :
- bureaux des maires, direction générale, service finances / ressources humaines en mairie principale ;
- service urbanisme/voirie en mairie annexe de Chéméré,
- service état-civil au sein des deux mairies ;
- permanences à la mairie annexe de La Sicaudais ;
- personnels techniques regroupés sur le site d'Arthon avec un minimum d'aménagements et étude pour l'avenir.

LES COMPTES RENDUS EN ENTIER SONT CONSULTABLES EN MAIRIE ET SUR LE SITE INTERNET

Les séances du conseil municipal sont publiques et se déroulent à la salle de l'Aqueduc (secteur d'Arthon-en-Retz)

Dates des prochains conseils municipaux

Lundi 9 Mai à 20H30
Jeudi 23 juin à 20h30.

Le journal des petits conseillers d' Arthon-en-Retz

Le conseil municipal des enfants de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz a présenté, lors de sa séance plénière du samedi 12 mars 2016, les projets que les jeunes élus souhaitaient mettre en place.

Le maire de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz, Joseph Laigre, a validé tous les projets proposés, à savoir pour :

La commission « environnement, cadre de vie et aménagement du territoire »

L'organisation et la mise en place d'une rando-vélo dont l'objectif est de faire découvrir, aux enfants de 8 à 12 ans, la nouvelle commune de Chaumes-en-Retz. Ce projet se fera de concert avec les jeunes élus de la commune déléguée de Chéméré pour apprendre à se connaître et à travailler ensemble.
Il est prévu de définir un circuit entre Arthon et Chéméré. Un verre de l'amitié pourrait être servi le midi avant de pique-niquer, au niveau de la forêt de Princé.

Les vœux du maire de la commune nouvelle, Chaumes-en-Retz, en présence du sous-préfet :

Les jeunes conseillers des 2 communes déléguées, Arthon-en-Retz et Chéméré, ont présenté leur vœux et les actions menées en 2015 aux maires des 2 communes déléguées, à l'ensemble des conseillers municipaux, aux Calmétiens et Calmétiennes mais aussi au président du département et au sous-préfet.

La commission « culture, animation, sport, vie sociale »

Souhait de mettre en place des activités avec les résidents de la maison de retraite Saint-Joseph : **les jeux part'âgés.**

Les jeux part'âgés :

Les jeunes conseillers ont pris contact avec Damien Marchand, animateur de la maison de retraite Saint-Joseph pour organiser ces activités.
Le 6 janvier 2016, les conseillers enfants ont pu servir la galette des rois aux résidents et partager avec eux ce bon goûter. Une première approche a été réalisée.
Le 16 mars 2016, les activités part'âgées ont réellement commencé. Les résidents ont appris aux jeunes élus le jeu de la vache, un pur moment de partage et de convivialité avec nos aînés.

La réflexion sur le projet « un arbre pour le CME »

Un contact a été pris avec les services techniques. Il est envisagé de planter un arbre à la fin du mandat des jeunes conseillers, au cours du mois de novembre. L'espèce et le lieu de plantation restent à définir.

Le conseil municipal des enfants

Le journal des petits conseillers de Chéméré

Samedi 19 décembre 2015, nos conseillers municipaux juniors de Chéméré ont animé un atelier bricolage sur le thème « décoration de Noël ». À l'occasion de l'animation proposée par Chem'Loisirs, les enfants venus profiter du manège et de la venue du père Noël ont ainsi pu exercer leurs talents manuels, encadrés par nos jeunes élus.
Les arbres de la cure ont ainsi été parés des décorations festives fabriquées artisanalement avec des matériaux de récupération.

Préparation des vœux

Nos jeunes conseillers ont également participé à la première cérémonie des vœux de notre commune. Ils avaient, pour l'occasion, préparé un film afin de présenter leurs projets et réalisation de mandat. Malheureusement, un souci technique n'a pas permis sa diffusion devant l'assemblée.

Séance de cinéma

Durant les vacances d'avril, le CMJ a concocté une séance de cinéma à destination des élèves de CE2-CM1-CM2 des écoles de Chéméré. Le film projeté est : « Babysitting 2 ». Invitation des autres enfants, décoration de la maison des jeunes et préparation d'un goûter sur le thème retenu ont fait partie des tâches assurées par nos conseillers.

Actuellement, nos élus planchent sur l'animation qu'ils réaliseront lors de la fête du parc. Ils vous réservent des surprises...

VOTRE COMMUNE NOUVELLE

9 NOVEMBRE 2015 : VOTE DES 2 CONSEILS MUNICIPAUX

Les raisons d'un nom

Double sens pour Chaumes-en-Retz : l'un lié à la géologie, l'autre à l'histoire.

« **Nous avons en commun ce qu'on appelle la pierre de chaume dans le sous-sol de nos communes** », justifie Georges Leclève. « **C'est une pierre angulaire sur laquelle repose la construction de notre commune nouvelle.** »

Par ailleurs, Chaumes rappelle aussi un projet de paroisse, « Les Chaumes de Bec », réunissant Arthon-en-Retz et Chéméré, durant la période révolutionnaire, comme le raconte Éloi Guitteny sur le site internet de la Société des historiens du Pays de Retz.

Panneaux Chaumes-en-Retz

Deux panneaux «Bienvenue à Chaumes-en-Retz » ont été installés à l'entrée de la commune. Le premier sur le secteur d'Arthon-en-Retz, en bordure de la chaussée, le second sur le secteur de Chéméré, sur le rond-point situé route de Rouans.

Le panneau situé sur le rond-point chéméréen est accompagné de trois cubes, ornés sur leurs faces de photos de divers secteurs de la commune : parc de loisirs, circuits de randonnées, église, école, campagne...

Cette nouvelle signalisation va ainsi indiquer à toutes celles et ceux qui entreront dans la commune qu'ils arrivent à Chaumes-en-Retz, une commune nouvelle, née de la fusion des communes d'Arthon-en-Retz et Chéméré.

Commune de

Composition du

CHAUMES-EN-RETZ

Conseil Municipal

PERMANENCES DES ADJOINTS

COMPETENCES	ADJOINTS	Jours	Horaires	Lieux
Voirie, espaces verts	Hubert GUILBAUD	Mardi	11H00 à 12H00	Siège social
Bâtiments, éclairage public	Michel GRAVOUIL	Sur RDV		En fonction des demandes
Développement local	Virginie PORCHER	Mardi	16H30 à 17H30	Siège social
Agriculture, tourisme	Pascale GARDELLE	Sur RDV		En fonction des demandes
Affaires scolaires	Karine HALGAND	Mardi	16H30 à 17H30	Siège social
Vie associative, Gestion des salles	Gérard CHAUVET	Sur RDV		En fonction des demandes
Jeunesse	Philippe BRIANCEAU			
	Philippe BRIANCEAU	Mercredi	14H30 à 16H00	Siège social
Cimetière, personnes âgées	Marie-Laure DAVID	Mardi	11H00 à 12H00	Siège social
Affaires sociales, conseil des sages	Yves GRELLIER	Sur RDV		En fonction des demandes
	Yves GRELLIER	Jeudi	14H30 à 16H00	Siège social
Aménagement du territoire, urbanisme	Jacky DROUET	2ème et 4ème mardi du mois	14H30 à 16H30	Mairie de CHEMERE
		1er samedi du mois	10H00 à 12H00	Siège social
Environnement, cadre de vie	Anne CROM	1er mercredi du mois	10H00 à 11H00	Mairie de LA SICAUDAIS
		Les autres mercredis	10H00 à 11H00	Siège social
Culture, animations	Catherine DEBEAULIEU	Vendredi	16H00 à 17H00	Siège social
Communication, réceptions	Karine FOUQUET	Sur RDV		En fonction des demandes
Mairie déléguée de Chéméré	Virginie PORCHER	Mardi Mercredi	10H-12H 14H-16H	Mairie de Chéméré
	Michel GRAVOUIL	Sur RDV		

PERMANENCES DES MAIRES

MAIRES	Jours	Horaire	Lieux
Georges LECLEVE	Mardi, jeudi Vendredi matin, Samedi matin	Sur RDV Sur RDV	Arthon en retz Chéméré
Joseph LAIGRE	Sur RDV		

Prochaine parution de votre bulletin municipal : mi-juillet, merci de déposer vos articles/infos en mairie ou de les envoyer à [mairie@chaumesenretz.fr] avant le 15/06. Pensez à mettre vos illustrations/photos en pièce jointe.

Planning annuel du bulletin municipal : mi-janvier / mi-avril / mi-juillet / mi-octobre

ÉTAT CIVIL

(depuis les dernières parutions du bulletin municipal : octobre pour le secteur de Chéméré mi-novembre pour le secteur d'Arthon-en-Retz)

NAISSANCES

01/10/2105	LE MEUR Titouan	03/01/2016	MOINARD Fanny
26/10/2015	GUERIN Anaé	03/01/2016	DALYSSON Angela
05/11/2015	LEVEQUE Owen	06/01/2016	RIALLOT Alyssa
18/11/2015	VAN de SANDE Emie	06/01/2016	GÖKMEN Emir
26/11/2015	DAVID Nunzio	26/01/2016	RAKOTOZANANY Lilian
26/11/2015	YOU HUET Léandre	08/02/2016	MUSSET Mathéo
01/12/2015	MER-APPERE Samuel	08/02/2016	SOURDILLE Coline
06/12/2015	MAILLARD Timéo	13/02/2016	CHAGNEAU Noa
19/12/2016	BRISSON Valentin	14/02/2016	DURAND MELLERIN Malo
22/12/2016	ANDRÉ Ilyana et Thiago	23/02/2016	VINCENT SÉVENO Arthur
22/12/2016	CRAIN FINETTI Mathéo	04/03/2016	LONGOBARDO Djoy
30/12/2016	FRADIER BESSEAU Lyloo	10/03/2016	AGEZ Marius
02/01/2016	PATRON Enaël	14/03/2016	FKAIER Pauline

MARIAGES

07/11/2015	AVEDIKIAN Gaël et MANUKYAN Ashkhen
21/11/2015	BRONIER Patrick et CHARTEREAU Myriam
12/12/2015	BOURRIQUET Rachel et LE BRAS Joël

DÉCÈS

05/10/2015	CHEVAIS Julien	17/01/2016	ELIE Patrice
15/10/2015	HERY Chantal	21/01/2016	MERLET Simonne
26/10/2015	LOQUET Marie	26/01/2016	VIAUD Jean
05/11/2015	GRANTE Claude	23/02/2016	LOQUET Anne
01/12/2015	CERCLERON Yvonne	03/03/2016	MANTEAU Océane
14/12/2015	BICHON René	08/03/2016	BRIAND Berthe
16/12/2015	LE QUÉAU Michel	24/03/2016	COGNAUD Annick
23/12/2015	DUREPAIRE Andrée	25/03/2016	HERVE Rémy
30/12/2015	CHOUTEAU Keny	28/03/2016	LOIRAT Louis
08/01/2016	BRIANCEAU Marie	29/03/2016	HERVOUET René
08/01/2016	CHAUVET Simonne	31/03/2016	LOUËRAT Gabriel

RECHERCHONS BÉNÉVOLES ET CURIEUX POUR COMPLÉTER LES ARTICLES DANS WIKIPÉDIA SUR LA COMMUNE D'ARTHON-EN-RETZ ET CHAUMES-EN-RETZ

L'article sur la commune de Chéméré a été rédigé en septembre par une équipe de contributeurs bénévoles venus de Paris, Rennes et Nantes, le temps d'un week-end.

Les contributeurs nantais sont prêts à revenir, pour montrer comment ajouter et modifier des informations et compléter la page sur le secteur d'Arthon-en-Retz.

Il n'est pas nécessaire d'être un féru d'informatique, ni un bac + 3. Tout le monde peut contribuer à l'encyclopédie libre Wikipédia. Une liaison Internet, un ordinateur, de la bonne humeur et un peu de temps suffisent.
Si vous voulez savoir comment contribuer, si vous voulez ajouter une image, contacter la mairie au 02 40 21 30 11, en précisant vos disponibilités, (soirée ou samedi).

Pour la commission communication
Karine Fouquet

LA MÉDAILLE DE LA VILLE POUR TROIS CALMÉTIENS

À l'issue de la cérémonie des vœux municipaux, trois Calmétiens ont été mis à l'honneur pour leur parcours en 2015.

Thomas Landreau a reçu la médaille de la ville d'Arthon, pour sa médaille d'or obtenue aux Olympiades des métiers, à São Paulo, au Brésil, en catégorie carrelage.

Julien Allain a reçu la médaille de la ville de Chéméré, pour sa médaille d'or obtenue au concours départemental du meilleur apprenti de France, en catégorie mécanique cellules aéronefs.

Benjamin Diouris a également reçu la médaille de la ville de Chéméré. Après avoir été plusieurs fois médaillé en tant que champion militaire, il est devenu, en 2015, champion de France de voile, en catégorie J170.

PROPRETÉ DES RUES : APPEL AU CIVISME

Compte-tenu des débordements nombreux et réguliers, la municipalité appelle les citoyens à faire preuve de civisme quant aux dépôts anarchiques d'ordures ménagères.
La commune attend des usagers une plus grande discipline en particulier par le dépôt exclusif de leurs déchets dans les emplacements prévus à cet effet (containers de tri sélectif, déchetterie).

Pour la commission environnement et cadre de vie
Anne Crom

ACCUEIL DES MIGRANTS

Une équipe de bénévoles s'est mobilisée pour entreprendre la remise en état de la maison du Parc, située rue du Béziau.

Bernard, Paul, Michel, entourés de nombreux volontaires, ont passé plusieurs matinées à peindre, à faïencer, à nettoyer...

Merci de leur bonne humeur et de l'efficacité dont ils ont fait preuve pour mettre à disposition une maison accueillante.

Nous sommes désormais dans l'attente de recevoir une famille de migrants. Une proposition a été faite à une famille qui a préféré se rapprocher de parents à Nantes. Nous devons rester mobilisés car il y a peu de temps entre l'annonce et l'accueil de la famille.

Dès que nous serons sollicités, les personnes désireuses d'accompagner nos hôtes seront prévenues.

Mais déjà la maison a pu accueillir une famille pendant 8 jours, lors d'un sinistre.

Merci à tous les bénévoles qui se sont mobilisés, merci aux donateurs de meubles, il manque une literie de 140 et une literie de 90. Il faudra aussi prévoir la vaisselle.

Grâce à l'action de bonnes volontés, on peut réaliser de grandes choses, gardons cet esprit de solidarité qui a toujours permis par le passé de vaincre l'adversité.

Georges Leclève, maire

SECTEUR D'ARTHON-EN-RETZ : RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) VALANT ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), LA PROCÉDURE SE POURSUIT

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été présenté le 22 février dernier au théâtre municipal d'Arthon. La présentation faite lors de cette réunion publique est consultable sur le site internet de votre commune.

Le temps est maintenant à la traduction de ce PADD sous forme de règlements graphiques et écrits. Différentes zones seront ainsi distinguées (zones urbanisées, zones à urbaniser, zones agricoles et zones naturelles). La commune devra également mettre en place des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP*) notamment sur les zones à urbaniser, mais également dans certains secteurs identifiés à enjeux. Il s'agit d'un moment important car cette étape détermine de façon précise les terrains ouverts ou non à la construction.

Tout au long de cette étape, les élus participant à l'élaboration du PLU auront en tête de servir l'intérêt général de la commune tout en prenant en compte les orientations données par les personnes publiques associées (services de l'État, le Schéma de cohérence territoriale du Pays de Retz...). Il s'agira alors de répondre aux enjeux portés dans le PADD (économie d'espaces, densité minimale…)

Ce temps sera également un moment où seront identifiés et localisés des éléments de paysage, de patrimoine, des secteurs... qu'il conviendra de mettre en valeur ou protéger. À ce sujet, toutes les propositions seront les bienvenues et étudiées en conséquence par la commission en charge du PLU et par le bureau d'étude chargé de la procédure.

Il reste donc un travail important à mener. L'aboutissement de ce travail vous sera présenté lors d'une prochaine réunion publique dont la date vous sera communiquée ultérieurement.

**OAP en quelques mots : il s'agit, dans certains secteurs identifiés comme importants pour le développement de la commune, de définir un programme et des principes d'aménagements. Quel nombre de logements ? Quels types d'habitats ? Quelles dessertes ? ... Un zoom est donc fait sur certains secteurs afin d'anticiper leurs développements futurs.*
Exemple : OAP proposée dans le cadre de la révision du PLU du secteur de Chéméré actuellement en cours (Rue du Vigneau)

Pour la commission urbanisme,
aménagement du territoire
Jacky Drouet

L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLU DU SECTEUR DE CHÉMÉRÉ SE TERMINE LE 22 AVRIL.

LE REPAS DES ANCIENS ET LE COLIS DE NOËL DES CALMÉTIENNES ET CALMÉTIENS

Avant la fusion des deux communes historiques, seule Chéméré avait pour coutume d'offrir un repas annuel pour ses aînés de plus de 75 ans et un colis de Noël pour les plus de 72 ans.

Avec la fusion, la réflexion se pose quant au devenir de ce repas ainsi que du colis.

La commune d'Arthon, en partenariat avec le CCAS, offrait un joli colis de Noël pour ses anciens de plus de 75 ans, mais pas de repas.

Si l'on sait que la réunification des deux communes doit permettre de réaliser des économies, il est certain aussi qu'elle doit permettre le rapprochement de ses populations.
C'est donc avec l'envie de rassembler ses aînés que la commission «Défi du vieillissement/Affaires sociales» a décidé d'étendre à Arthon et La Sicaudais le repas des anciens.

Pour pouvoir se faire financièrement, vous comprendrez facilement qu'il dût y avoir quelques modifications d'apportées.

Il y aura le choix entre le repas avec animation ou le colis, l'âge prérequis sera de 75 ans révolus. Les époux/épouses, compagnons n'ayant pas 75 ans, seront évidemment les bienvenus mais participeront alors au coût du menu.

Pour cette première générale, retenez la date sur vos calendriers, le repas se déroulera le **samedi 8 octobre 2016** à la salle Ellipse, pendant la semaine bleue (semaine nationale des retraités et des personnes âgées). Vous recevrez une invitation avec toutes les modalités pour vous inscrire en temps et en heure, mais nous aurons l'occasion de revenir sur cette manifestation dans le prochain bulletin municipal.

Pour la commission aux personnes âgées
Marie-Laure David

LES AMÉNAGEMENTS DES RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre des aménagements des rythmes scolaires, la commune continue de proposer 2 ateliers sur 2 jours dans la semaine, de 12h00 à 14h00 à l'école Jean Monnet et de 15h45 à 16h30 à l'école Charles Perrault pour les enfants de petite section au CM2. Ces temps sont chapotés par Madame Florence Petit, coordinatrice des ARS sur la commune déléguée d'Arthon-en-Retz.

Les ateliers encadrés par des intervenants diplômés (tennis, théâtre, tricotin, couture, journal Tap à l'Œil, les 5 sens, kamishibaï, acrosport…) sont très appréciés par les enfants. Le personnel communal, qui a terminé la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) encadre avec

dynamisme des « récréactions » à thème (drôles d'animaux en pompons, initiation au ballon ovale, cartes en folie…) ou des « récréactions » simples, où l'enfant est acteur de son temps.

Pour la commission aux affaires scolaires
Karine Halgand

FÊTE DU PARC

La fête du parc de Chéméré devient la fête du parc de Chaumes-en-Retz. Cette dix-neuvième édition sera organisée avec Chem'Loisirs et les associations de notre commune nouvelle le 11 juin.
Comme les années précédentes, la manifestation commencera en début d'après-midi avec différentes animations : pétanque, baptême moto, animations enfants...

En soirée vous pourrez participer au dîner champêtre, les inscriptions se feront dans les commerces locaux quelques semaines avant.

Cette soirée sera accompagnée par les musiciens et les danseuses de l'orchestre OASIS et sera clôturée par notre traditionnel feu d'artifice.

Réservez dès maintenant cette date sur votre calendrier.

Pour les commissions
Vie associative et Animations
Catherine Debeaulieu et
Gérard Chauvet

TRAVAUX POUR LA COMMUNE NOUVELLE

Pour bien réussir la fusion, il convenait de reconfigurer certains bureaux des mairies avec un rafraîchissement des murs et un peu de mobilier. Nos services techniques ont fait le nécessaire afin d'offrir les meilleures conditions de travail au personnel municipal.

De leur côté, les élus de Chaumes-en-Retz ont pu découvrir une salle de l'Aqueduc repeinte et disposant de nouvelles tables pour permettre la tenue des conseils municipaux. En effet, les dimensions des anciennes salles de conseil des mairies (secteur Arthon-en-Retz et Chéméré) n'autorisent pas la réunion des 46 conseillers municipaux de la commune nouvelle, ni l'accueil du public pour les séances de travail municipal.

ÉCLAIRAGE DE LA SALLE DES SPORTS (SECTEUR ARTHON-EN-RETZ)

L'éclairage vieillissant de la salle Ajoncs avait besoin d'un entretien général. Du haut de leur nacelle, nos agents techniques ont fait le nécessaire pour offrir un éclairage optimal aux entraînements et aux compétitions de nos clubs sportifs.

LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Des vestiaires plus grands et quelques bureaux sont aussi indispensables pour la cohabitation sur un même site de nos agents municipaux des services techniques.

Sous la houlette des deux responsables, les travaux s'engagent avec l'équipe des agents réunis…

SOIRÉE DES ASSOCIATIONS

La deuxième édition de la soirée des associations a été une réussite : cent quatre-vingt-cinq adultes et une vingtaine d'enfants ont participé à cet événement.
Pour le repas, le plat principal était préparé par un traiteur local et par des bénévoles de nos associations. Un grand merci à Bernard, Jean-Noël et Dédé pour l'aide qu'ils ont apportée.

Cette rencontre entre les acteurs de la vie associative de Chaumes-en-Retz et les membres des commissions animation et association du conseil municipal a été très agréable et sera certainement renouvelée en 2017.

Pour la commission vie associative
Gérard Chauvet

Ce sont les élus qui comme l'année précédente ont assuré le service, une façon de remercier nos associations qui assurent le dynamisme et le rayonnement de notre commune.
Musicalement, ce sont les « Daltons » qui ont fait danser les invités après le repas.

CRÉATION D'UN CLUB DE PÉTANQUE POUR LA COMPÉTITION

Un club de pétanque vient d'être créé dans la commune. Affilié à la Fédération française de pétanque, il a pour objectif de préparer les joueurs à la compétition, sans concurrencer le club existant qui, sous l'Union sportive de Chéméré, propose la pétanque en loisirs. « **Nous proposons vraiment des entraînements encadrés, des ateliers tirs, afin de préparer les joueurs à la compétition** », indique J.-B. Hautcœur, président de cette nouvelle association.

Le nouveau club va disposer des terrains de Haute Perche, en bordure du canal, mis à disposition par la municipalité et le comité des fêtes de Haute Perche. « **Nous avons eu une rencontre avec Philippe Brianceau, adjoint municipal, et Guillaume Trichet, président du comité des fêtes, qui nous ont soutenus dans ce projet** », indique le président. Ce dernier, licencié pendant près de dix ans au club de Pornic et deux ans au club de Saint-Père-en-Retz, sera l'un des entraîneurs du club. « **Je dirigerai les entraînements avec David Desanglois, trésorier du club.** »

Les entraînements ont débuté le lundi 21 mars et ont lieu les lundis, mercredis et vendredis, de 18 h à 21 h. « **L'année 2016 va véritablement servir à préparer les joueurs afin qu'ils puissent avoir le niveau pour la compétition à partir de 2017** », souligne J.-B. Hautcœur.

Club de pétanque.
Adhésion annuelle : 25 €.
Renseignements auprès de J.-B. Hautcœur, au 06 73 11 46 06.

LES BOUCHONS DE LIÈGE RÉCOLTÉS DANS LA COMMUNE

Deux bacs ont été installés dans la commune, afin de récolter les bouchons de liège. Ceux-ci sont recyclés, puis revendus, afin de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer. Cette collecte, déjà effectuée dans plusieurs communes du Pays de Retz, vient d'être mise en place à Chaumes-en-Retz, à l'initiative de l'Arthonnais Gaston Garnier. « **J'ai vu qu'il y avait une collecte effectuée dans plusieurs communes et j'ai eu envie de la proposer à Chaumes-en-Retz** », confie Gaston Garnier.

Une idée soutenue par la municipalité, qui a installé trois bacs, un à la mairie d'Arthon-en-Retz, le second à la mairie de Chéméré et le troisième à l'accueil de la mairie annexe de La Sicaudais. Les bouchons sont recyclés et l'argent récolté est utilisé par l'association « Actions cancer 44 » pour apporter une aide financière à la recherche, aux malades, et mener des actions de sensibilisation et d'information.

UNE COLLECTE DE PAPIERS POUR AIDER LES JEUNES

L'association Arthon animation rurale (AAR) et le club de tennis organisent conjointement une collecte de papiers, afin d'aider au financement de leurs projets. Les journaux, publicités, annuaires, livres, sont à déposer en divers points de collecte, répartis à Arthon et Chéméré. Les papiers collectés seront récupérés par Véolia, afin d'être recyclés puis réutilisés. L'argent récolté sera réparti de façon égale entre les deux associations.

« **La somme va être utilisée pour aider au financement des camps pendant l'été** », indique Mélanie Loquet, coordinatrice enfance d'AAR. « **Pour nous, cela va permettre de baisser le tarif des stages proposés l'été** », explique Yoann Delaunay, trésorier du club de tennis.

Collecte de papiers. Arthon : accueil périscolaire Le Tourniquet, accueil périscolaire La Ribambelle, école publique Jean-Monnet, maison des jeunes. Chéméré : école Armelle Chevalier et accueil périscolaire Les P'tites Canailles. Une permanence est également proposée le premier samedi de chaque mois, à compter du 3 décembre, dans un local au 2, chemin des Vignes, à Arthon.

PROFITEZ DE VOTRE JARDIN SANS AUCUNE CONTRAINTE !

Julien Lacaze vient d'ouvrir son entreprise de petits travaux de jardinage.
Habitant La Sicaudais, il intervient sur le Pays de Retz et la côte de Jade pour tout type d'entretien, pour vos besoins réguliers ou ponctuels.

Équipé de matériel professionnel, il peut assurer les tontes, les tailles, les plantations, l'entretien de mobilier de jardin et de terrasses… et s'occupe du ramassage et de l'évacuation des déchets verts.

N'hésitez pas à prendre contact au 07 75 21 49 45 ou par mail à [julien.lacaze@o2.fr].

OUVERTURE DU SALON DE TOILETTAGE ÉLÉGANCE CANINE

Le salon de toilettage Élégance canine a ouvert ses portes au 23-25, route de Pornic, à Arthon-en-Retz. Le salon propose ses services pour chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie comme lapins, hamsters, furets... « **Je propose tout pour le confort de l'animal, bain, tonte, coupe ciseaux, épilation, coupe d'ongles, ainsi que la vente d'accessoires, colliers, shampoings, brosses** », indique Katel Bouhier, responsable du salon.

Un service de self-lavage est également proposé et permet aux clients de laver et sécher eux-mêmes leur animal. « **Dans cette formule, je laisse mon matériel aux clients et je les guide pour apprendre les bonnes techniques. Le coût est moindre que si j'effectue moi-même ce service** », explique Katel Bouhier. Une carte de fidélité permet aux clients de bénéficier de tarifs préférentiels.

Après l'obtention du certificat de toilettage canin, deux ans d'apprentissage puis trois ans en tant que salariée, Katel Bouhier vient de réaliser son rêve. Originaire du Pays de Retz, elle réside à Saint-Hilaire-de-Chaléons, où elle est membre active de l'association l'Étrier picotin chaléonnais.

Élégance canine, 23-25, route de Pornic à Arthon-en-Retz.

Ouvert du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Rendez-vous au 02 40 64 13 56 et 06 47 26 18 43.

PARUTION D'UN GUIDE DU ROUTARD DU PAYS DE RETZ EN MAI 2016

Le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays de Retz et les éditions Hachette font paraître en mai 2016 le Guide du Routard du Pays de Retz. Il sera l'un des six premiers guides de la nouvelle collection « Pays de France » lancée cette année par le Guide du Routard.

Contenu :

Le Routard :
- Près de 2 500 000 exemplaires vendus chaque année
- Un taux de notoriété exceptionnel : 83 % des Français connaissent le Routard
- 25% de Parts de Marché
- Plus de 2,4 millions de visiteurs uniques mensuels sur le web
- Un nouveau Guide du Routard, c'est 20 % à 30 % d'augmentation de la fréquentation sur les adresses restaurants, hôtels ou activités touristiques.

- rubriques traditionnelles des Guides du Routard : coups de cœur, itinéraires conseillés, bons plans du Routard… et présentation du Pays de Retz selon quatre entrées géographiques : l'Estuaire de la Loire, la côte de Jade, le Marais breton et la Baie de Bourgneuf, et le lac de Grand-Lieu ;
- des annonceurs locaux partenaires du projet.

Le Guide du Routard du Pays de Retz paraîtra à 25 000 exemplaires.
- format : 115 x 192 mm (format classique Routard) ;
- pagination : 112 pages + cahier couleur de 16 pages avec plans et cartes.

Prix public 4,90 € - date de parution prévue : 9 mai 2016

Double circuit de diffusion :
1) une diffusion locale dans le réseau des offices de tourisme, chez les principaux prestataires touristiques du territoire (une centaine de points de vente sur le territoire) et des territoires voisins, en Loire-Atlantique et départements limitrophes. Liste des points de vente sur le site : [www.petr-paysderetz.fr] ;
2) une diffusion dans le réseau Hachette (librairies, librairies en ligne, plateformes compatibles e-book).

Contact : Angélique Thuillier – PETR du Pays de Retz – 02 44 06 80 10 [a.thuillier@petr-paysderetz.fr].

LA SOCIÉTÉ PREST'ACS VIENT DE S'IMPLANTER PRÈS DE CHEZ VOUS

Aurélie Salvat, secrétaire administrative, propose ses services aux entreprises de la commune et ses alentours qui cherchent une solution sur mesure pour se décharger des différentes tâches administratives liées à leurs activités.

N'hésitez pas à prendre contact au 06 50 37 85 42 ou par mail à [contact@prest-acs.fr].

HAUSSE DES EFFECTIFS AU CLUB DE TENNIS

Le club de tennis, section de l'Étoile arthonnaise, compte cette saison 151 licenciés, dont 12 en sport adapté.

Les activités du club sont diverses. Il participe au Tremplin 44, engage des équipes en championnat d'hiver et d'été. De plus, le club propose de faire découvrir le tennis : au sein de quatre écoles, au travers de cours pour tous les âges ou encore lors de stages pendant les vacances et d'animations sur le temps périscolaire.

À l'issue de l'assemblée générale du 5 février dernier, ont été élus ou réélus au conseil d'administration : François Augieras, Dominique Clavier, Christelle Le Corre, Maria Piquot Monnier, Manuella Lebeau, Myriam Pinault, Alexia Richou.

ACADÉMIE ARTHONNAISE D'AÏKIDO

Morihei Ueshiba est le créateur de l'aïkido. Il s'est inspiré des meilleurs maîtres d'arts martiaux du Japon et des traditions Zen dans l'élaboration de cet art.

L'aïkido permet de neutraliser l'agressivité de son adversaire en lui démontrant l'inutilité de son attaque. Il s'agit de canaliser le mouvement, la vitesse et la force de l'adversaire et de les utiliser sans rentrer en opposition avec lui.

Discipline physique et morale complète, l'aïkido permet d'acquérir une parfaite maîtrise de soi en assurant un développement harmonieux du corps et de l'esprit.

L'aïkido est un art martial dont la pratique exclut toute idée de compétition et de violence. Il s'adresse aux femmes et hommes sans distinction d'âge ni préparation particulière.

Saison 2015-2016 :
Le cours enfants a lieu le mercredi au petit dojo (derrière la mairie d'Arthon-en-Retz) et compte 10 pratiquants. Il n'est pas possible, pour des raisons de sécurité, d'en accueillir davantage dans cette petite salle.

Le cours ados et adultes a lieu le vendredi soir dans la salle des Tamaris (salle omnisports), de 20h15 à 22h. Il y a 16 licenciés dont beaucoup d'adolescents.

Nous vous informons qu'il est possible de participer à un cours d'essai et de s'inscrire tout au long de l'année (pour le vendredi uniquement).

Nous adressons nos félicitations à nos enseignants Valérie et Clément Blanchard qui se sont distingués en obtenant leur 1er dan lors de la venue de Maître Cognard en janvier 2016 dans notre région. L'obtention de grade est le résultat d'un grand investissement en pratique et en temps. Nous les remercions pour la qualité de leur enseignement et la transmission de leur passion à nos adhérents.

Composition du bureau :
Président : Pascal Elineau
Trésorière : Susie Kong
Secrétaire :
Hélène Croso

Contacts et renseignements :
Valérie Blanchard :
06 38 38 70 05

CHAUMES-EN-RETZ BASKET RECHERCHE JOUEURS ET BÉNÉVOLES

L'Étoile arthonnaise basket, qui n'a pas attendu la fusion officielle avec Chéméré pour partager cette même passion, recherche des joueurs et des bénévoles au sein des deux communes.

Le club de basket, dirigé par un bureau de 8 personnes et une équipe de 16 bénévoles, compte 105 licenciés.

Il souhaite se développer afin de conserver cette proximité auprès des parents et répondre à la demande des jeunes Calmétiens et Calmétiennes passionnés de basket. Avec une seule équipe masculine en U9, nous souhaitons une plus grande adhésion des jeunes garçons pour créer d'avantage de mixité au sein du club. Nous avons aussi besoin de seniores pour renforcer l'équipe actuelle.

Depuis cette année, nous accueillons également une équipe loisirs mixte où d'anciens licenciés et des débutants s'adonnent à leur sport favori en se rencontrant le mercredi soir sans les contraintes des matchs du week-end et sans compétition.

Pour la pérennité d'un club, il faut des joueurs mais l'appel va aussi vers de futurs bénévoles. Nous avons besoin de parents et de jeunes pour l'organisation du bureau, l'arbitrage et l'encadrement des équipes.
Le basket, comme beaucoup d'autres sports, reste une excellente école de la vie auprès de nos jeunes. Il leurs apporte les valeurs du courage, du partage, de l'effort, de la tolérance et leurs permet de s'épanouir en équipe. Donnons le goût et l'envie du sport à nos enfants pour que demain ils affrontent sereinement la vraie vie.

Venez découvrir notre club au travers des entraînements le mercredi de 13h30 à 17h00 ou le samedi après-midi lors des matchs, vous y percevrez une ambiance conviviale et chaleureuse où chacun peut s'exprimer et apporter ses compétences.

Tous à vos baskets et on compte sur vous.

Pour tout renseignement : la présidente Mme Malard 06 70 87 06 92.

ARTHON ANIMATION RURALE : L'ANIMATION JEUNESSE

La Maison des jeunes est un lieu d'accueil dédié aux jeunes de 11-17 ans de la commune de Chaumes-en-Retz. Elle est gérée par l'association Arthon animation rurale. Le local se situe 5 place de l'église 44320 Chaumes-en-Retz. Elle est accessible à tous les jeunes qui souhaitent s'y retrouver.

La Maison des jeunes, on y fait quoi ?

C'est un lieu ouvert, permettant aux jeunes de se retrouver dans la convivialité. La structure ne se limite pas à un simple local. Les animateurs accompagnent les jeunes dans la construction de leur vie d'adulte. Des moments privilégiés sont mis en place pour discuter des questions du quotidien, de la santé.

Cet espace est dédié aux jeunes. Ils participent aux prises de décisions et différentes actions, afin qu'ils en prennent possession. Chaque année, deux séjours sont mis en place l'été. Pour la première fois, cet hiver, 9 jeunes sont partis au ski avec deux autres structures jeunesse. Ils ont passés 6 jours en Andorre, dans les Pyrénées espagnoles.
Pour l'été 2016, se profile l'organisation d'un séjour à Paris au mois de juillet. À travers ces séjours, nous souhaitons favoriser l'ouverture culturelle, les rencontres, l'autonomie.

Un séjour en Europe est en préparation pour 2017. L'idée est de rencontrer des jeunes d'une autre région, vivant la même chose avec une culture différente, pour faire de nos jeunes les citoyens de demain.

Pour la réalisation de toutes ces actions, nous sollicitons un maximum de petites mains.
Les autofinancements sont divers (lavage de voitures, collecte du papier, vide-greniers…). Les jeunes participent également à la vie de la commune lors des 12 heures du Jeu qui verra sa 5e édition en 2016.

Pendant les vacances d'avril, nous renouvelons la soirée boîte de nuit. Ce projet est l'initiative d'un groupe de filles de la Maison des jeunes, « Faire la fête en boîte de nuit, entre jeunes ».

Horaires d'ouverture de la maison des jeunes : (périodes scolaires) :
Mercredi 14h - 18h (11 - 17 ans)
Vendredi 18h - 22h (14 - 17 ans)
Samedi 10h - 12h (11 - 13 ans) 14h - 18h (11 -17 ans).

Pendant les vacances selon planning (voir notre site internet)

ARTHON ANIMATION RURALE : ACCUEIL DE LOISIRS LE TOURNIQUET – ENFANCE

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les habitants de la commune de Chaumes-en-Retz.

Le Tourniquet fonctionne toute l'année en accueil de loisirs sur les mercredis et vacances scolaires (excepté une semaine entre Noël et le 1er de l'an).

Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 11 ans, de la petite section au CM2 (dès 2 ans 1/2 s'ils sont scolarisés). Possibilité d'accueillir à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas. Attention pendant les vacances d'été, nous accueillons les enfants à la journée uniquement.

Pour les vacances d'avril, nous accueillons les enfants du 4 au 15 avril 2016, de 7h30 à 19h00. Les tarifs appliqués pour les habitants de la commune de Chaumes-en-Retz seront les tarifs commune calculés en fonction du quotient familial.

Il est possible d'inscrire ses enfants à tout moment de l'année sur les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire (au Tourniquet et à la Ribambelle). Nous vous remettrons alors un dossier d'inscription famille annuel, un exemplaire du règlement intérieur, une fiche sanitaire pour chaque enfant ainsi qu'un planning mensuel.

L'adhésion familiale est de 18 €, peu importe le nombre d'enfants à inscrire. Elle est annuelle et valable de date à date. Si vous possédez déjà une adhésion dans une association affiliée à la fédération Animation rurale 44, le coût de l'adhésion famille est de 3,81€.

Nouveau ! Le mercredi, un transport de La Sicaudais vers le Tourniquet est désormais possible pour les enfants qui terminent l'école à 12h. Trois enfants profitent déjà de ce service.

Contacts :
Bastien Girardeau – Coordinateur Jeunesse
02 40 21 39 13/[aar.maisondesjeunes@gmail.com]

Mélanie Loquet – Coordinatrice Enfance
02 40 21 21 04/[aar.tourniquet@gmail.com]

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur notre site www.arthonanimationrurale.org ainsi que sur notre page Facebook.

LE CLUB DE BILLARD VEUT ÉTOFFER SA BANDE DE JOUEURS

Joseph Garriou vient de prendre la présidence du club de billard, section de l'Union sportive de Chéméré, créé il y a 11 ans. Les 25 adhérents peuvent pratiquer en individuel en compétition officielle (une équipe vétérans vient compléter cette présence en compétition), en championnat officiel (entraînement le jeudi) ou en loisir. Des compétitions internes ainsi que des rencontres amicales avec des clubs voisins sont organisées régulièrement.

Les adhésions sont possibles tout au long de l'année, un essai gratuit est proposé avant d'adhérer à l'association, encadré par des joueurs expérimentés pour montrer et expliquer le jeu. L'adhésion annuelle est de 105 €.

Les billards sont accessibles sept jours sur sept, du matin au soir, pour les adhérents. Il y a trois billards à disposition, et il est très rare que les trois soient utilisés. Près de la salle de jeu, on dispose d'un petit espace de convivialité où les joueurs peuvent se retrouver.

Billard de l'Union sportive, 10, rue de Pornic, à Chéméré, Chaumes-en-Retz. Renseignements auprès de Joseph Garriou, 06 72 98 25 02.

BIBLIOTHÈQUE « LE MARQUE-PAGE »

02 40 21 30 37
10 rue de Pornic
Chéméré
44680 Chaumes-en-Retz
[bibliotheque.chemere@orange.fr]

Mardi	16h30 - 17h30
Mercredi	11h - 12h et 16h30 - 17h30
Samedi	10h - 12h
Dimanche	11h - 12h

Attention !!! Horaires d'été !
Du 1er juillet au 31 août

Mardi	fermé
Mercredi	10h – 12h
Samedi	10h – 12h
Dimanche	11h – 12h

La bibliothèque sera fermée du 13 au 21 août inclus.

Prochaines animations
Heure du conte et des histoires.

Pour les enfants de 3 à 5 ans et ceux de 6 à 8 ans.

Mercredi 20 avril
Mercredi 25 mai
à 15h30

Entrée gratuite

Prix « Lire ici et là »

Le prix « Lire ici et là » est un prix littéraire départemental proposé par la BDLA, en lien avec les bibliothèques, les écoles, et la librairie Les Enfants Terribles.
Les élèves des classes de CE2 des écoles Armelle Chevalier et Notre-Dame y participent depuis le mois d'octobre. Les enfants ont découvert avec les bénévoles de la bibliothèque et les enseignantes les cinq livres mis en compétition.

Lundi 29 février, tous se sont retrouvés à la salle Ellipse pour assister au spectacle joué par la Compagnie Staccato, reprenant des extraits des livres lus.

Excellent moment. Les enfants ont pu aussi échanger avec les comédiens.
Les enfants voteront en avril pour leur livre préféré.

TRENTE ADHÉRENTS ET UN LOGO POUR LA COURSE À PIED

L'association Les Foulées section course à pied de l'Union Sportive de Chéméré (USC), regroupe en ce début d'année trente adhérents. Un nombre en progression, pour une section sportive qui propose chaque dimanche matin des sorties de course à pied. « **Nous avons cette saison mis en place deux groupes distincts, ce qui permet à chacune et chacun de trouver un circuit et une vitesse correspondant à ses souhaits et ses aptitudes** », explique Fabien Vrignon, président de la section.

Dimanche, à l'occasion du début d'année, le club a dévoilé le logo de l'association. Un logo réalisé par Jordane Dupin, graphiste illustrateur, et qui viendra prochainement orner les équipements que le club envisage d'acquérir en cours de saison. Les adhésions à l'association Les Foulées sont possibles tout au long de l'année.

Les Foulées, renseignements auprès de Fabien Vrignon, 06 56 85 34 76.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE CLUB CYCLOTOURISME

Suite à son assemblée générale, le club cyclotourisme a élu son bureau.

Le nouveau bureau se compose de la façon suivante : président : Jean-Luc Sorin ; secrétaire : Jérôme Tessier ; trésorier : Gildas Terrien ; membres : Jean-Marie Guignon et David Coquelorge.

À noter : la section propose des sorties les mercredi et dimanche matin.

Contact :
Jean-Luc Sorin au 02 40 21 25 29
et Jérôme Tessier au 07 78 11 21 55.

DES DONNEURS À L'HONNEUR

L'Association des donneurs de sang de Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Chéméré (Chaumes-en-Retz) a comptabilisé 470 prélèvements, en 2015, au cours des cinq collectes proposées, contre 469 l'année précédente.

Afin de sensibiliser la population sur l'importance du don du sang, de nombreuses actions sont organisées, notamment en direction des jeunes : courrier aux jeunes de 18 ans des trois communes de l'association, forum des associations de Sainte-Pazanne, animations avec Les Motards ont du cœur, interventions dans les écoles, Téléthon…

À l'issue de l'assemblée générale, 16 noms de femmes et hommes ont été cités pour leurs dons en faveur des malades et se sont vus remettre des distinctions :
• l'insigne bronze et diplôme pour 25 dons à Christine Pilatus, Thierry Ledot et Tanguy Monsellier ;
• l'insigne argent et diplôme pour 45 dons à Josiane Guérin ;
• l'insigne argent et diplôme pour 75 dons à Jean-Marc Voyau et Guy Simon ;
• l'insigne or et diplôme pour 60 dons à Marie-Ange Gautreau.

Prochaines collectes
Lundi 18 avril de 16h à 19h30 (Salle Ellipse – Chaumes-en-Retz)
Lundi 25 avril de 16h30 à 19h00 (complexe sportif – Arthon-en-Retz)
Vendredi 8 juillet de 16h à 19h30 (Salle Escale – Sainte Pazanne)
Lundi 12 septembre de 16h à 19h30 (Salle Ellipse – Chaumes-en-Retz)
Lundi 21 novembre de 16h à 19h30 (Salle Escale – Sainte Pazanne)

QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DE NOTRE ASSOCIATION CHEM'LOISIRS EN CE DÉBUT 2016 ?

Merci à celles et ceux qui ont fait de la fête du parc et de la fête de Noël 2015 une réussite !

Bénévoles, amis, parents et enfants, vous avez répondu présent et fait de ces deux animations de belles journées.

Et 2016 nous direz-vous ?

Nous avons bien entendu en préparation une nouvelle édition de la fête du parc. Retenez d'ores et déjà la date, le samedi 11 juin prochain.

Nous reviendrons vers vous rapidement pour vous dévoiler l'affiche complète.

Sinon, nous vous rappelons que vous pouvez nous suivre sur l'application Facebook.
Un grand merci aux 221 personnes qui nous ont rejoints.
N'hésitez-pas à nous laisser des commentaires et à partager les informations que nous y diffusons.

Si vous voulez vous impliquer un peu plus, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles (il n'y en a jamais assez...).

Donc contactez-nous si vous souhaitez rejoindre notre dynamique équipe !

Toute l'équipe de Chem'loisirs vous dit à bientôt pour de nouvelles aventures.

Wilfried David, président de Chem'loisirs
[chemloisirs@outlook.fr]
Facebook : Chem Loisirs

L'ÉTOILE DU RANDONNEUR

La randonnée pédestre devient un sport incontournable dans le paysage national. Comme les autres associations de randonneurs, l'Étoile du Randonneur d'Arthon-en-Retz est reconnue pour la qualité d'organisation de ses deux randonnées annuelles : la Rando du Printemps et la Ronde des Étoiles auxquelles il faut maintenant ajouter la Rando Audax.

Voilà une bonne raison pour s'inscrire au club de l'Étoile du Randonneur, pratiquer un sport convivial adapté à tous les niveaux d'effort et faire ainsi rayonner la qualité et l'accueil de notre commune.

En pratique
L'Étoile du Randonneur organise des randos tout au long de l'année.
Les adhérents sont satisfaits des programmes, notre planning d'activité reste donc inchangé :
• tous les lundis et jeudis matin de 9 h à 11 h ;
• tous les dimanches matin, soit en marche organisée à l'extérieur, soit entre nous ;
• le mercredi soir de 19 h à 21 h d'avril à septembre.

16 nouveaux adhérents se sont inscrits cette année, nous sommes donc 85 licenciés (25 €/an la licence, assurance comprise).

Les dates des événements 2016
Rando des Étoiles : 2 juillet
Rando 100 km Audax : 27 et 28 août

L'assemblée générale du 23 octobre 2015 a nommé les membres du conseil d'administration et le nouveau bureau s'est constitué comme suit :

• président et vice-président : André Gobin et Hubert Plissonneau ;
• trésorière : Catherine Moreau ;
• secrétaire et adjoint :
Nicole Praud et Léon Évain ;
• responsables des circuits et sorties :
Didier Clavier et Joël Bouyer ;
• communication externe :
Laurence Gautier ;
• membres :
Yves Toquec et Xavier Richard.

Depuis cette année, vous pouvez trouver toutes les infos sur le nouveau blog de l'Étoile du Randonneur [etoiledurandonneur.jimdo.com]

Pour toute information contacter :
André Gobin : 06 32 32 12 47
Nicole Praud : 06 65 29 58 26
Mail : [etoilerandoarthon44@gmail.com]

COMITÉ DES FÊTES DE HAUTE-PERCHE

Location de matériel par le comité des fêtes de Haute-Perche : rotondes, stands, tables, bancs, chambre froide, vaisselle, brumisateurs, etc.

Disponibles gratuitement pour les bénévoles, et moyennant petit prix pour les autres : résa/info : 07 82 15 24 30.

Contactez-nous et suivez nous également sur notre page Facebook : Comité des fêtes de haute-perche

et sur notre site internet : [http://haute-perche.asso-web.com].

USC BADMINTON LOISIR

Loin du sport de plage, le badminton nécessite une bonne condition physique, de la vivacité, de la concentration et une très bonne réactivité. En dehors des gestes, il faut se déplacer rapidement dans l'espace, mais l'avantage de ce sport, c'est que l'on peut jouer tout de suite, il ne faut pas deux ans d'apprentissage pour se faire plaisir.

Afin de préparer la nouvelle saison, l'USC badminton propose des créneaux découverte à toutes et tous (à partir de 16 ans) souhaitant venir essayer ce sport en vue d'une éventuelle inscription pour septembre prochain. Ces soirées découverte auront lieu tous les lundi et jeudi soirs de juin, à partir de 20h45 le lundi et 20h30 le jeudi.

L'assemblée générale aura lieu le lundi 23 mai avant l'entraînement. Comme chaque année, l'activité de la section badminton sera continuée pendant l'été aux jours et heures habituels.

La nouvelle saison 2016-2017 ainsi que les inscriptions débuteront le lundi 5 septembre, les adhérents de l'USC badminton restent prioritaires pour leur réinscription l'année prochaine et le nombre de places sera limité à 48.

Pour tout renseignement :
[bad.chemere@outlook.fr]

Président : Yannick Decoudert :
06 51 02 68 09 (après 19h).

Vice-présidente : Solenn Le Perrot :
06 61 14 71 53.

USC PÉTANQUE

Notre assemblée générale se tenait le 15 janvier dernier et c'est avec une grande satisfaction que nous avons constaté la présence de la quasi-totalité de nos adhérents, cela démontre l'intérêt qu'ils témoignent à l'encontre de l'association.

Lors de cette soirée, nous avons mis à l'honneur la femme et l'homme de l'année 2015 en récompensant leur assiduité : Madeleine Rondineau, 226 parties jouées et Yves Guérin, 279 parties jouées. Une coupe leur fut remise à cette occasion.

Au cours de l'année 2016, ce sont 2 900 parties qui ont été disputées sur nos terrains.

L'ambiance conviviale et l'esprit associatif sont les moteurs de notre club.

Après la présentation de nos bilans 2015, nous avons fait part de notre programme pour 2016, reconduction des championnats et des concours internes ainsi que nos rencontres intercommunales (les 4 communes se retrouvent le même jour) :

- à Sainte-Pazanne le samedi 2 juillet 2016 ;
- à Saint-Mars-de-Coutais le samedi 23 juillet 2016 ;
- à Port-Saint-Père le samedi le 27 aout 2016 ;
- à Chaumes-en-Retz le samedi 24 septembre.

Nous sommes à ce jour 58 adhérents, nous nous retrouvons au complexe sportif de la Pacauderie les mardis et samedis à partir de 13h45.
Nous disposons de 25 terrains aux dimensions officielles (15 mètres de long).

Le prix de l'adhésion 2016 est de 15 €, 25 € pour un couple et 10 € pour les moins de 18 ans.

Pour tout renseignement complémentaire :
M. Robinault Michel : 02 40 82 16 61,
M. Loirat Bernard : 06 32 40 17 69,
M. Lebourhis Alain : 07 81 16 88 49.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE DOCUMENTAIRE

2D-DOC

EN COLLABORATION AVEC DES ENTITÉS PRIVÉES ET PUBLIQUES, L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS MANDATÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR MET EN PLACE LA SOLUTION « 2D-DOC » POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET SÉCURISER LES DONNÉES ÉCHANGÉES SOUS FORME PAPIER ENTRE L'USAGER ET L'ADMINISTRATION.

Ce projet de sécurisation des justificatifs a pour objectifs :
- la lutte contre la **fraude documentaire** ;
- le développement de l'**administration électronique** ;
- la **simplification** des démarches administratives ;
- une plus grande **sécurité** des services en ligne.

Cette solution permet de sécuriser tout type de documents aussi bien papier que numérique. Les documents ciblés concernent en particulier les justificatifs (factures eau, téléphone, EDF, quittances d'assurance et de loyer, RIB, revenus...) utilisés par les particuliers et/ou les professionnels dans leurs relations avec les entreprises, les services de l'administration ou les services sociaux.
Le standard à codes barres bidimensionnel 2D-Doc consiste à insérer un code à barres 2D emportant les **informations clés du document** (le type de document, le nom et le prénom de l'émetteur, la civilité, l'adresse, le numéro de facture), la **date d'émission du document ou du code à barres 2D** ; et ces informations sont verrouillées par une **signature électronique du hash** de ces données, qui garantit l'identification de l'organisme émetteur et l'intégrité du document.

Le développement d'un « web-service » par l'agence nationale des titres sécurisés permet désormais d'étendre l'usage de 2D-Doc. Ce sera le cas, à compter du 1er février 2016, pour l'instruction de carte nationale d'identité.

RÉSIDENCE ESPACE & VIE

La résidence « Espace & Vie » a ouvert ses portes à Pornic au cours du dernier semestre 2015.
Située 2, rue Joshua Slocum et flambant neuve, cette résidence propose des logements intermédiaires pour les seniors. Quand vous ne pouvez ou souhaitez plus rester dans votre domicile, mais n'êtes pas forcément prêts pour la maison de retraite, la solution du logement intermédiaire peut être la solution qui vous convient.
Tout en autonomie, vous avez l'assurance d'avoir de la sécurité autour de vous tout en ayant de la compagnie, des animations, la détente, les activités et bien d'autres choses encore…

Exemples de tarifs :
logements pour séjours « temporaires » à 65 €/jour pour une personne seule, 95 € pour un couple, comprenant les 3 repas, la blanchisserie, l'aide à la personne et la location du logement.

Pour les séjours permanents : T1bis : 1235 € hors restauration et blanchisserie.
Pour un T2 : 1489 € + 160 € pour un couple hors restauration et blanchisserie.

Pour contacter Espace & Vie :
02 30 31 91 00.

DEVENIR FAMILLE DE VACANCES DU SECOURS CATHOLIQUE

Si vous désirez devenir Famille de Vacances du Secours Catholique pendant 3 semaines cet été ou simplement vous informer, une rencontre est organisée pour les habitants de notre commune et le Pays de Retz, le vendredi 29 avril à 20h30 à Saint-Viaud, salle paroissiale.

Renseignements au 02 40 64 89 59 ou 02 40 64 85 18.

LE RECENSEMENT CITOYEN :

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16e anniversaire.

Présentez-vous à la mairie de votre domicile avec les pièces suivantes :

- carte nationale d'identité en cours de validité ;
- livret de famille.

La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement** à conserver précieusement et vous serez, par la suite, convoqué à la JDC (Journée de citoyenneté).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Le recensement en ligne est possible dans notre commune, rendez-vous sur le site **[monservicepublic.fr]**.

VOTRE CPAM VOUS INFORME

Des tarifs sans dépassements d'honoraires avec l'aide au paiement d'une complémentaire santé.

Pour protéger votre santé et celle de votre foyer, la CPAM de la Loire-Atlantique peut vous accorder une aide pour financer une partie de votre complémentaire santé et réduire ainsi les dépenses restant à votre charge.
L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) vous permet de bénéficier :
- de la prise en charge d'une partie de votre cotisation annuelle à un contrat de complémentaire santé sélectionné parmi une liste d'organismes choisis pour leur rapport qualité/prix (liste des offres sur ameli.fr) ;
- de tarifs sans dépassements pour vos consultations médicales, quel que soit le médecin que vous choisissez, même s'il pratique les honoraires libres (secteur 2).

Pour faire valoir vos droits auprès des médecins, vous recevez une attestation de tiers-payant social lorsque vous êtes bénéficiaire de l'ACS. Lors de vos prochaines consultations, pensez à présenter cette attestation au médecin traitant ainsi qu'aux médecins spécialistes vers lesquels vous pouvez être orienté, afin d'éviter d'avoir à régler des dépassements d'honoraires.

Retrouvez toutes les informations sur l'aide au paiement d'une complémentaire santé sur le site [www.ameli.fr/simulateur-droits].

Vous n'avez pas encore votre compte ameli ? Créez-le dès maintenant, c'est rapide, simple et pratique ! rendez-vous sur [www.ameli.fr], rubrique « Mon compte ».

VOTRE CPAM VOUS INFORME

SIMPLE ET RAPIDE... VOTRE ATTESTATION DE DROITS DEPUIS VOTRE COMPTE AMELI !

Ce document est indispensable pour justifier d'une affiliation à l'Assurance maladie auprès de professionnels de santé, en cas d'hospitalisation ou pour les bénéficiaires de la CMU-C qui doivent la présenter avec leur carte Vitale à chaque consultation. L'attestation de droits est également demandée lors de l'inscription d'un enfant à l'école, à la crèche ou à une activité sportive...

Pas besoin de vous déplacer !
Vous pouvez obtenir votre attestation, ou celle des bénéficiaires qui vous sont rattachés, directement en ligne. Connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Mes demandes », puis « Télécharger mon attestation de droits »

Avec l'appli ameli, simplifiez-vous la vie !

Où que vous soyez et à tout moment, profitez des services proposés par votre CPAM depuis votre mobile ou votre tablette (suivi de vos remboursements, commande d'une Carte européenne d'assurance maladie, vérification de la bonne transmission des informations de paiements à votre organisme complémentaire, téléchargement d'attestations de droits, d'indemnités journalières ou de votre relevé fiscal).

Téléchargez-la sans attendre dans l'App Store ou dans Google Play.

Disponible 24h/24 et 7j/7 sur Internet, **le compte ameli est également disponible en version mobile** pour vous suivre partout sur votre smartphone ou votre tablette.
Pour effectuer vos démarches avec l'appli ameli, téléchargez- la dans l'App Store ou dans Google Play.

LA PRIME D'ACTIVITE

La prime d'activité est entrée en vigueur le 1er janvier, pour un premier paiement en février 2016.

Elle remplace le RSA « activité » et la prime pour l'emploi.

Dès à présent, vous pouvez faire une simulation et une demande en ligne sur le site internet : [www.caf.fr].

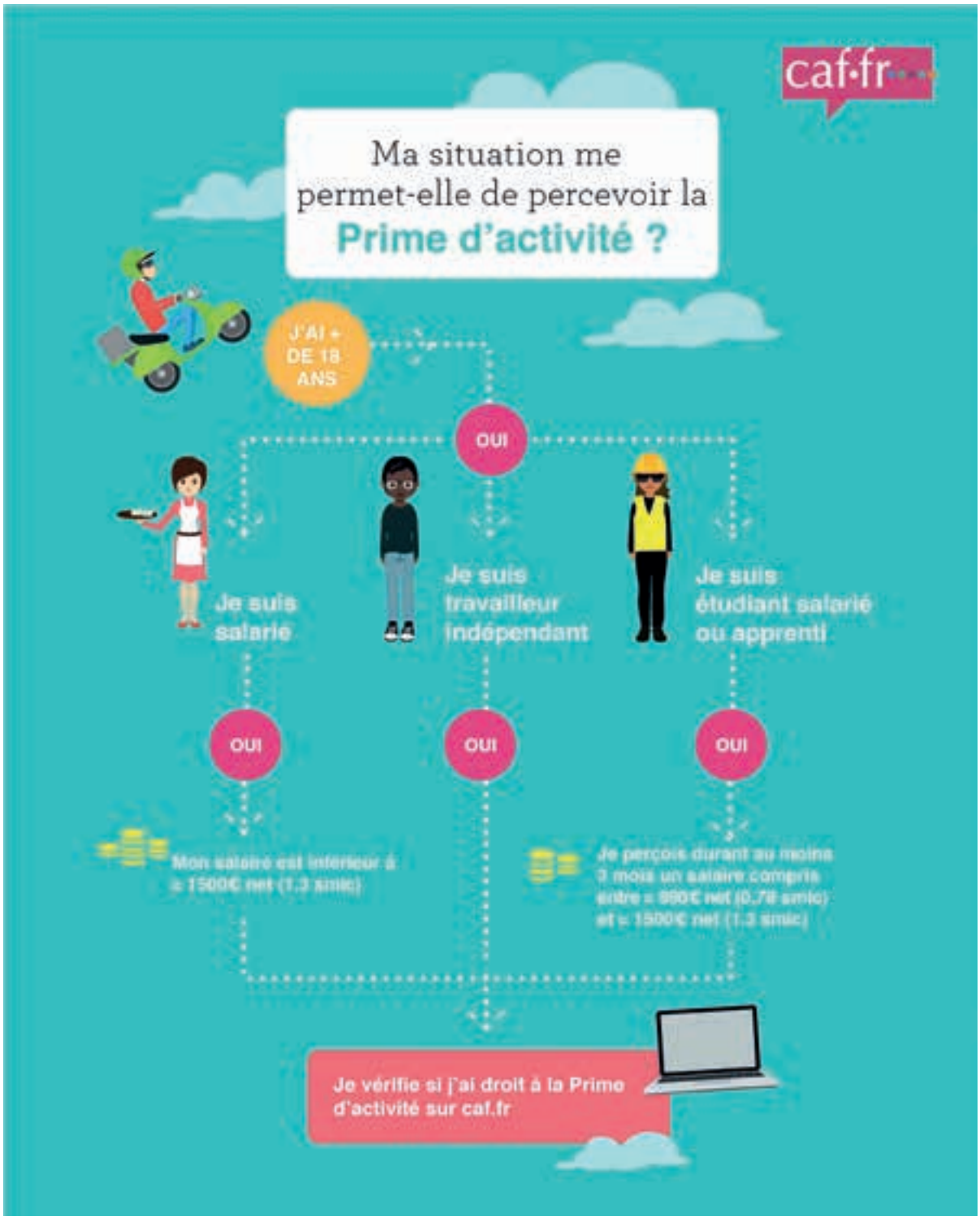

GILET JAUNE

Le Département sensibilise les jeunes au port du gilet jaune. Avec sa nouvelle campagne « **moche mais visible** », il invite tous les voyageurs du transport scolaire Lila à porter leurs gilets jaunes. Même si ça perturbe leur sens de l'esthétique ! En Loire-Atlantique, 47 000 jeunes sont concernés par cette mesure.

Devenu obligatoire dans les transports scolaires Lila, le gilet jaune est la garantie d'une parfaite visibilité sur les trajets piétons entre le domicile et l'établissement, de jour comme de nuit.

RECRUTEMENT EPAL

L'association EPAL, bureau de Nantes, recrute pour des Séjours Vacances Adaptées, des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de projets proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap.

150 séjours de 7 à 15 vacanciers + 2 à 5 accompagnateurs, pour 2, 3 ou 4 semaines, essentiellement au mois d'août. 400 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :
• motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés ;
• obligation de suivre une formation gratuite (2 samedis et 1 week-end).

Pour plus de renseignement et postuler :
[**www.epal.asso.fr**]

Ou adresser un courrier (+ CV) :

Association EPAL
Catherine Duz
Tour Sillon de Bretagne
8 avenue des Thébaudières
44800 Saint-Herblain
02 40 40 77 58

SSIAD L'ACHENEAU

Le SSIAD met à disposition une équipe de professionnels de santé afin d'intervenir à votre domicile, au quotidien, pour répondre à vos besoins en soins d'hygiène :

• aide au lever, au coucher, à la toilette, aux déplacements, aide à l'habillage ;
• surveillance de la prise du traitement, de l'état cutané, de l'alimentation, l'hydratation.

• à partir de 3 fois par semaine et jusqu'à 7 jours/7 si nécessaire, 1 à 2 fois par jour.

Le SSIAD a une capacité de 39 places pour les personnes de + de 60 ans et 3 places pour les personnes en situation de handicap ou de maladie chronique de – de 60 ans.

Une antenne de l'ESA (équipe spécialisée Alzheimer) de Saint-Père-en-Retz se trouve dans nos bureaux. Cette équipe accompagne à domicile les patients en début de maladie (maladie d'Alzheimer et troubles apparentés) pour des séances de soins de réhabilitation et d'accompagnement avec du personnel formé afin de maintenir et développer les capacités motrices, sensorielles et cognitives.

L'intervention de ses deux services sont pris en charge à 100 % par l'assurance maladie, sans avance de frais.

N'hésitez pas à venir visiter le site internet :
[www.mutualite-retraite.fr]

Tél. 02 40 02 47 85 - Fax 02 28 07 33 73 –
[mr.lacheneau@mutualiteretraite.fr].
Sandrine Druez – Infirmière coordinatrice
Hélène Castel – Infirmière adjointe
Karine Biraud – Agent d'accueil.

Agenda des manifestations

AVRIL			
17	Vide-grenier	APEA École Jean Monet	Stade des Chaumes
18	Don du sang	EFS	Salle Ellipse
23	Tour du monde en 80 jours	Théâtre Théâtrémolo	Salle de théâtre de Chéméré
25	Don du sang	EFS	Complexe sportif des Chaumes
MAI			
1	Fête du muguet	Comité des fêtes	Complexe sportif de Chéméré
1	Vide-grenier	Tennis Club étoile arthonnais	Complexe sportif des Chaumes
5	Tournoi U15	Arche FC	Arthon-en-Retz
7	Tournoi U11-U13	Arche FC	Arthon-en-Retz
8	Bourse d'échange	Moto-club	Complexe sportif des Chaumes
15	Kermesse	École Sainte-Marie	Complexe sportif des Chaumes
JUIN			
4	Kermesse	École Notre-Dame	Ecole + Parc de Loisirs
4	AG et fête du club	Arche FC	Arthon-en-Retz
5	Courses cyclistes	Club cyclo	Circuit route de Bourgneuf
11	Fête du parc	Chem'Loisirs et mairie	Parc de Loisirs
18	Tournoi Vétérans	Arche FC	Arthon-en-Retz
19	Tournois seniors	Arche FC	Arthon-en-Retz
19	Vide-grenier	Comité des fêtes de Haute-Perche	Terrain de Haute-Perche
25	Fête de l'été	APEL Sainte-Victoire	Terrain de foot La Sicaudais
25	Fête de l'école	École Jean Monet	École Jean Monet
29	Pique-nique village	Comité des fêtes de Haute-Perche	Terrain de Haute-Perche
JUILLET			
2	Rando des étoiles	Étoile du Randonneur	
9	Grande fête	Étoile arthonnaise	Place du Marchas
15	Concours de pétanque nocture	Comité des fêtes de Haute-Perche	Terrain de Haute-Perche
24	Bourse aux armes	Canon de Damas	Complexe sportif des Chaumes
AOÛT			
21	Vide-grenier	Comités des fêtes	Parc de loisirs
27 et 28	Randonnée Audax	Étoile du Randonneur	Complexe sportif des Chaumes